



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 17 mars 2021

Mise en service opérationnelle des avions de combat Rafale au standard F3-R

- Lundi 8 mars 2021, la Mise en service opérationnelle (MSO) des avions de combat Rafale F3-R a été décidée par l'amiral Pierre Vandier, chef d'état-major de la Marine et le général d'armée aérienne Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- La modernisation des capacités de l'aviation de combat est l'un des axes prioritaires de la LPM. À ce titre, 2,7 milliards d'euros sont consacrés, sur la période 2019-2025, au développement des nouveaux standards du Rafale.
- Avec l'autorisation d'utiliser en opérations l'ensemble des capacités développées dans le cadre du standard F3-R, équipant déjà la moitié de la flotte et destiné à être installé sur l'ensemble des Rafale en service, la Marine nationale et l'armée de l'Air et de l'Espace disposent d'un avion de combat omni-rôles au meilleur niveau mondial, capable d'opérer dans les milieux les plus contestés.
- Cette décision s'applique notamment aux Rafale du groupe aérien embarqué actuellement mis en œuvre depuis le porte-avions Charles-de-Gaulle ou ceux de l'armée de l'Air et de l'Espace œuvrant depuis la base aérienne projetée de Jordanie dans le cadre de l'opération Chammal.

Cette mise en service opérationnelle intervient à l'issue de la mise au point et de la diffusion au sein des deux armées des tactiques d'utilisation des nouvelles capacités de l'avion omni-rôles permises par ce standard, en particulier celles apportées par le missile air-air longue portée METEOR et le désignateur laser d'objectifs terrestres TALIOS.

Le couple constitué par le radar RBE2 AESA et le missile longue portée METEOR permet au Rafale de disposer de la supériorité aérienne que ce soit pour effectuer des frappes en tous temps dans la profondeur, pour l'appui aux troupes au sol ou encore le traitement d'objectifs d'opportunité.

Cette nouvelle version du Rafale continuera d'emporter le missile Air-sol de moyenne portée amélioré (ASMP-A) dans le cadre des missions de dissuasion nucléaire aéroportée.

Désormais capable d'utiliser le pod de désignation laser haute résolution TALIOS, capable de réaliser des images dans le domaine visible comme dans le domaine infrarouge, le Rafale F3-R bénéficiera de capacités largement améliorées pour assurer des missions de renseignement, d'acquisition, de poursuite et de désignation de cibles. Le Rafale disposera notamment de nouvelles capacités de suivi de cibles fixes ou mobiles plus performantes, d'une capacité de détection automatique des cibles mobiles ainsi que d'une nouvelle interface homme/machine facilitant son utilisation.

Le Rafale F3-R disposera également avec ce standard d'une capacité d'attaque au sol améliorée. Il sera désormais possible de gérer le temps de vol des munitions, l'illumination laser et le réglage des armements en vol, notamment pour l'Armement air-sol modulaire (AASM) à guidage laser terminal.

Il sera également plus sûr : un système automatique d'évitement de collision au sol (AGCAS – *Automatic ground collision avoidance system*). C'est une fonction de protection ultime destinée à prévenir les risques de collision avec le sol.



À partir de 2022, le Rafale disposera encore de nouvelles capacités avec le standard F4. Il disposera notamment de solutions de connectivité innovantes pour optimiser le combat en réseau, de capteurs radar et optronique secteur frontal améliorés, d'une capacité viseur de casque et de nouveaux armements intégrés tels que le missile air-air Mica NG et l'armement air-sol modulaire de 1000 kg.

RÉSUMÉ DES CAPACITÉS ASSOCIÉES AU STANDARD F3-R DU RAFALE

- Pérennisation de la capacité de supériorité aérienne avec :
 - le missile METEOR et un radar robuste (y compris en situation de guerre électronique dense);
 - un système de guerre électronique Spectra amélioré ;
 - une capacité d'alerte renforcée vis-à-vis des menaces adverses.
- Amélioration de la résilience contre le brouillage GPS.
- Accélération de la boucle décisionnelle et préservation de l'interopérabilité.
- Amélioration de la capacité d'identification et de désignation des cibles au sol avec l'intégration de la nouvelle nacelle de désignation laser (TALIOS).
- Pérennisation de la capacité ravitaillement en vol par l'intégration d'une nacelle de nouvelle génération (NARANG).
- Intégration de la bombe GBU16, 500kg guidée laser.
- Amélioration de la sécurité des vols avec l'intégration d'un système d'anticollision automatique avec le sol.
- Amélioration du système de soutien avec un diagnostic accéléré et plus précis des pannes.

[Télécharger la fiche du RAFALE F3-R](#)

Contact media :

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées

60 boulevard du général Martial Valin

CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15